



LIBRARY of PARLIAMENT  
BIBLIOTHÈQUE du PARLEMENT

# ÉTATS FINANCIERS

**31 MARS 2018**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers</b>	<b>1</b>
<b>Rapport des auditeurs indépendants</b>	<b>2</b>
<b>État de la situation financière</b>	<b>3</b>
<b>État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque</b>	<b>4</b>
<b>État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque</b>	<b>5</b>
<b>État des flux de trésorerie</b>	<b>6</b>
<b>Notes complémentaires aux états financiers</b>	<b>7</b>

## Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

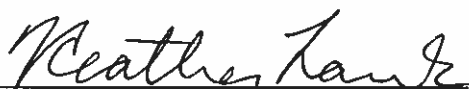
La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice clos le 31 mars 2018 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Bibliothèque du Parlement (la «Bibliothèque»). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des éléments en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Bibliothèque. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport annuel de la Bibliothèque* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (« CIRF ») conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Bibliothèque sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

À la demande de la direction, ces états financiers ont été audités par EY, les vérificateurs indépendants de la Bibliothèque du Parlement.



**Heather Lank**  
Bibliothécaire parlementaire  
Ottawa, Canada  
Le 2 août 2018



**Manon Robert**  
Dirigeante principale des  
finances par intérim

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À la Bibliothécaire parlementaire

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Bibliothèque du Parlement**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats et de la situation financière nette, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Bibliothèque du Parlement** au 31 mars 2018, ainsi que de sa performance financière, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ottawa, Canada  
2 août, 2018

*Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés



**État de la situation financière**

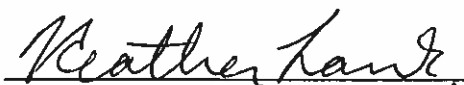
au 31 mars

(en dollars)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	4 961 954	3 769 195
Indemnités de vacances et congés compensatoires	2 439 333	2 456 909
Avantages sociaux futurs (note 5(b) et (c))	<u>2 082 439</u>	<u>2 275 595</u>
<b>Total des passifs nets</b>	<u>9 483 726</u>	<u>8 501 699</u>
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	3 869 223	2 702 550
Débiteurs et avances (note 6)	<u>1 092 731</u>	<u>1 066 645</u>
<b>Total des actifs financiers nets</b>	<u>4 961 954</u>	<u>3 769 195</u>
<b>Dette nette de la Bibliothèque</b>	<u>4 521 772</u>	<u>4 732 504</u>
<b>Actifs non financiers</b>		
Stocks destinés à la revente	434 590	314 455
Immobilisations corporelles, montant net (note 7)	<u>1 944 950</u>	<u>1 758 202</u>
<b>Total des actifs non financiers</b>	<u>2 379 540</u>	<u>2 072 657</u>
<b>Situation financière nette de la Bibliothèque</b>	<u>2 142 232</u>	<u>2 659 847</u>

**Obligations contractuelles (note 10)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**Heather Lank**  
Bibliothécaire parlementaire  
Ottawa, Canada  
Le 2 août 2018



**Manon Robert**  
Dirigeante principale des  
finances par intérim

## État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque

pour l'exercice clos le 31 mars

(en dollars)

	2018 Résultats prévus	2018	2017
<b>Charges</b>			
Services d'information aux parlementaires	46 564 159	43 821 847	42 238 082
Gouvernance et services administratifs	13 614 130	13 580 228	11 350 460
<b>Total des charges</b>	<u>60 178 289</u>	<u>57 402 075</u>	<u>53 588 542</u>
<b>Produits</b>			
Services d'information aux parlementaires	1 000 000	902 204	737 787
Gouvernance et services administratifs	—	44 717	562
<b>Total des produits</b>	<u>1 000 000</u>	<u>946 921</u>	<u>738 349</u>
<b>Transfert à une autre entité du Parlement (note 11)</b>	<u>—</u>	<u>349 056</u>	<u>—</u>
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<u>59 178 289</u>	<u>56 106 098</u>	<u>52 850 193</u>
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		44 316 414	42 058 066
Variation des montants à recevoir du Trésor		1 166 673	334 463
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a))		11 140 626	10 639 586
<b>Financement net du gouvernement et transferts</b>		<u>56 623 713</u>	<u>53 032 115</u>
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>		(517 615)	(181 922)
<b>Situation financière nette de la Bibliothèque – début de l'exercice</b>		<u>2 659 847</u>	<u>2 841 769</u>
<b>Situation financière nette de la Bibliothèque – fin de l'exercice</b>		<u>2 142 232</u>	<u>2 659 847</u>

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque**  
**pour l'exercice clos le 31 mars**  
(en dollars)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>(517 615)</b>	<b>(181 922)</b>
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	498 256	616 657
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>(311 508)</u>	<u>(382 158)</u>
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>186 748</b>	<b>234 499</b>
<b>Variation due aux stocks destinés à la revente</b>	<b>120 135</b>	<b>25 175</b>
<b>Variation due aux charges payées d'avance</b>	<u>—</u>	<u>(4 696)</u>
<b>Total des variations</b>	<b><u>306 883</u></b>	<b><u>254 978</u></b>
<b>Augmentation (diminution) de la dette nette de la Bibliothèque</b>	<b>(210 732)</b>	<b>73 056</b>
<b>Dette nette de la Bibliothèque – début de l'exercice</b>	<b><u>4 732 504</u></b>	<b><u>4 659 448</u></b>
<b>Dette nette de la Bibliothèque – fin de l'exercice</b>	<b><u>4 521 772</u></b>	<b><u>4 732 504</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars (en dollars)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	56 106 098	52 850 193
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(311 508)	(382 158)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a))	(11 140 626)	(10 639 586)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation des créditeurs et charges à payer	(1 192 759)	(669 632)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	17 576	(346 412)
Diminution des avantages sociaux futurs	193 156	273 356
Augmentation des débiteurs et avances	26 086	335 169
Augmentation des charges payées d'avance	—	(4 696)
Augmentation des stocks destinés à la revente	<u>120 135</u>	<u>25 175</u>
<b>Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement</b>	<u>43 818 158</u>	<u>41 441 409</u>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>498 256</u>	<u>616 657</u>
<b>Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations</b>	<u>498 256</u>	<u>616 657</u>
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<u>44 316 414</u>	<u>42 058 066</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

### 1. Pouvoirs et objectifs

Les présents états financiers renferment l'information financière relative à toutes les opérations contrôlées par la Bibliothèque du Parlement (la « Bibliothèque »).

La Bibliothèque a été créée officiellement par la *Loi sur le Parlement du Canada*, mais ses efforts pour faire en sorte que le Parlement soit informé et accessible ont commencé avant la Confédération. La Bibliothèque fournit aux sénateurs, aux députés et aux comités parlementaires l'information indépendante et non partisane dont ils ont besoin pour examiner les questions de l'heure, étudier la législation et tenir le gouvernement responsable de ses actes. Elle préserve le riche patrimoine documentaire du Parlement tout en optimisant l'accès à ses importantes collections. Tous les ans, elle accueille également des centaines de milliers de visiteurs au Parlement. Elle offre des visites guidées ainsi que des programmes et des produits pédagogiques, qui aident le public à comprendre le rôle du Parlement dans notre système démocratique de même que le travail important accompli par les parlementaires.

Les activités de la Bibliothèque peuvent être sommairement décrites comme suit :

**Services d'information aux parlementaires** – Offrir aux parlementaires des services d'information, de documentation, de recherche et d'analyse pour les aider à remplir leurs rôles de législateur et de représentant et les soutenir dans leurs efforts visant à rendre le Parlement et l'information à son propos accessibles au public.

**Gouvernance et services administratifs** – Les activités et les ressources qui permettent aux gestionnaires et aux employés de livrer les activités et programmes pour le Parlement et au sujet de celui-ci.

## Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes du secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des méthodes comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

- (a) *Autorisations parlementaires* – La Bibliothèque est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Bibliothèque ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'information sectorielle (note 9), sont basés sur les montants inclus dans le budget principal des charges de la Bibliothèque et ont été rajustés pour refléter les montants des dépenses en amortissement des immobilisations corporelle, installations, congé de maladie ainsi que soin de santé et soin dentaire . Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque ni dans l'État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque puisque les montants n'ont pas été inclus dans le budget principal.
- (b) *Encaisse nette fournie par le Trésor* – La Bibliothèque fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Bibliothèque est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Bibliothèque sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.
- (c) *Le montant à recevoir du Trésor* – Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Bibliothèque et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Bibliothèque a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.
- (d) *Produits* – Les produits sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- (e) *Charges* – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :
  - i. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
  - ii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

## Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### (f) *Avantages sociaux futurs*

- i. Prestations de retraite: Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Bibliothèque au Régime de retraite de la fonction publique sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Bibliothèque découlant du régime. La responsabilité de la Bibliothèque relative au Régime de retraite de la fonction publique se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime de retraite de la fonction publique.
- ii. Indemnités de départ: Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé en utilisant des informations provenant du passif réel restant pour les indemnités de départ de la Bibliothèque dans son ensemble.

*Changement d'estimation comptable* – Depuis le 31 mars 2015, l'obligation au titre des indemnités de départ des employés est calculée en utilisant des informations provenant du passif réel restant pour les indemnités de départ de la Bibliothèque dans son ensemble.

- iii. Congés de maladie: Les employés peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la fin de leur période de service. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Ce sont des avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes de congé de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période dans laquelle ils ont lieu.
- (g) *Débiteurs et avances* – Les débiteurs et avances sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.
- (h) *Stocks destinés à la revente* – Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'épuisement successif.
- (i) *Opérations en devises* – Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice.

## Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

- (j) *Immobilisations corporelles* – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Bibliothèque n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit:

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel et outillage	5 ans
Autre matériel	3 à 15 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	selon la durée du bail

- (k) *Collections* – Les collections de livres et de matériel de référence de la Bibliothèque sont imputées aux charges dans l'année d'acquisition. Durant l'exercice, la Bibliothèque a encouru 2 127 274 \$ en charges pour la collection (2 051 170 \$ en 2016-2017).
- (l) *Incertitude relative à la mesure* – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ, l'obligation au titre des congés de maladie des employés et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.
- (m) *Nouvelles normes comptables* – Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié de nouvelles normes comptables sur les transactions entre parties liées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017. La Bibliothèque a examiné ces nouvelles normes et déterminé qu'elles n'ont aucune incidence sur les états financiers et qu'aucune autre note n'est requise relativement à ces normes. La première norme comptable traite des *Opérations inter-entités* (SP 3420). Ce nouveau chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de déclarer les opérations entre des entités du secteur public qui composent le périmètre comptable d'un gouvernement du point de vue du fournisseur et du bénéficiaire. Les autres nouvelles normes comptables comprennent *Informations relatives aux apparentés* (SP 2200), *Actifs éventuels* (SP3320) et *Droits contractuels* (SP3380). Ces nouvelles normes n'affectent cependant que les informations dans les notes.

## Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

### 3. Autorisations parlementaires

La Bibliothèque reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de la Bibliothèque pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

**(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	<u>56 106 098</u>	<u>52 850 193</u>
Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(311 508)	(382 158)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(11 140 626)	(10 639 586)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	17 576	(346 412)
Diminution des avantages sociaux futurs	193 156	273 356
Produit non disponible pour charges	2 405	10 475
Remboursement de charges des exercices antérieurs	<u>125 372</u>	<u>27 419</u>
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	<u>(11 113 625)</u>	<u>(11 056 906)</u>
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	498 256	616 657
Prêts consentis par le gouvernement	21 248	10 683
Diminution des charges payées d'avance	—	(4 696)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	—	562
Augmentation des stocks destinés à la revente	<u>120 135</u>	<u>25 175</u>
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	<u>639 639</u>	<u>648 381</u>
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<u><b>45 632 112</b></u>	<u><b>42 441 668</b></u>

## Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

### 3. Autorisations parlementaires (suite)

#### (b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	(en dollars)	
Autorisations fournies :		
Crédit 10 – Charges de fonctionnement	43 754 877	37 899 035
Montants législatifs	4 519 938	4 569 814
Moins :		
Périmés : Fonctionnement	(2 642 703)	(27 181)
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b><u>45 632 112</u></b>	<b><u>42 441 668</u></b>

## Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

### 4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de la Bibliothèque:

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	(en dollars)	
Créditeurs – autres ministères et organismes	821 259	207 387
Créditeurs – parties externes	<u>1 164 647</u>	<u>996 010</u>
Total des crédoiteurs	1 985 906	1 203 397
Charges à payer	<u>2 976 048</u>	<u>2 565 798</u>
<b>Total des crédoiteurs et des charges à payer</b>	<b><u>4 961 954</u></b>	<b><u>3 769 195</u></b>

## Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

### 5. Avantages sociaux futurs

**(a) Prestations de retraite:** Les employés de la Bibliothèque participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la Bibliothèque versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2017-2018, les charges s'élèvent à 3 078 078 \$ (3 183 789 \$ en 2016-2017). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,12 fois pour 2016-2017) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,00 fois (1,08 fois en 2016-2017) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Bibliothèque relative au régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

**(b) Indemnités de départ:** La Bibliothèque verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient:

	2018	2017
	(en dollars)	
<b>Obligation au titre des prestations constituées – début de l'exercice</b>	<b>1 218 595</b>	<b>1 531 951</b>
Charges pour l'exercice	(171 850)	(10 440)
Prestations versées pendant l'exercice	(116 671)	(302 916)
<b>Obligation au titre des prestations constituées – fin de l'exercice</b>	<b>930 074</b>	<b>1 218 595</b>

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec tous les groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ.



## Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

### 5. Avantages sociaux futurs (suite)

**(c) Congés de maladie :** La Bibliothèque offre à ses employés admissibles des avantages au titre des congés de maladie, qui consistent en un jour et un quart (1,25 jour) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés que pour les journées d'absence selon le taux de salaire normal des employés lorsqu'ils ne peuvent s'acquitter de leurs tâches en raison d'une maladie ou d'une blessure. Les employés peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés pendant la période de service. Toutefois, les congés de maladie non utilisés au moment de la cessation d'emploi ne sont pas payables à l'employé. Les renseignements relatifs aux avantages au titre des congés de maladie au 31 mars se présentent comme suit:

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	(en dollars)	
<b>Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice</b>	<b>1 057 000</b>	<b>1 017 000</b>
Charges pour l'exercice		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	184 000	184 000
Frais d'intérêts	18 000	15 000
Perte / (Gain) actuariel	<u>24 365</u>	<u>(32 000)</u>
	<b>1 283 365</b>	<b>1 184 000</b>
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(131 000)</u>	<u>(127 000)</u>
<b>Obligation au titre des congés de maladie des employés – fin de l'exercice</b>	<b><u>1 152 365</u></b>	<b><u>1 057 000</u></b>

À la fin de l'exercice 2017-2018, une évaluation actuarielle des obligations au titre des congés de maladie des employés de la Bibliothèque a été réalisée selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des congés de maladie des employés sont les suivantes:

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Taux d'actualisation	2,10 %	1,70 %
Taux de croissance économique des salaires par année	2,40 %	2,65 %
Durée moyenne résiduelle d'activité des employés actifs	<u>14,8 ans</u>	<u>14,8 ans</u>

## Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

### 6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de la Bibliothèque:

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	(en dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	673 017	689 172
Débiteurs – parties externes	396 865	365 190
Avances aux employés	<u>22 849</u>	<u>12 283</u>
<b>Débiteurs et avances nets</b>	<b><u>1 092 731</u></b>	<b><u>1 066 645</u></b>

## Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

### 7. Immobilisations corporelles

(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénation et radiations	Solde de fermeture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénation et radiations	Solde de fermeture	2018	2017
Matériel et outillage	637 837	—	—	637 837	539 638	48 526	—	588 164	49,673	98 199
Autre matériel	2 797 309	3 063	—	2 800 372	1 840 523	155 730	—	1 996 253	804,119	956 786
Matériel informatique	1 613 638	70 773	—	1 684 411	1 605 485	35 091	—	1 640 576	43,835	8 153
Logiciels	1 664 581	—	—	1 664 581	1 528 544	68 525	—	1 597 069	67,512	136 037
Améliorations locatives	135 558	—	—	135 558	131 922	3 636	—	135 558	—	3 636
Actifs en développement	555 391	424 420	—	979 811	—	—	—	—	979,811	555 391
<b>Total</b>	<b>7 404 314</b>	<b>498 256</b>	<b>—</b>	<b>7 902 570</b>	<b>5 646 112</b>	<b>311 508</b>	<b>—</b>	<b>5 957 620</b>	<b>1 944 950</b>	<b>1 758 202</b>

## Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

### 8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Bibliothèque est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Bibliothèque conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, la Bibliothèque a conclu une entente avec la Chambre des communes concernant la prestation de services relatifs aux technologies de l'information. En outre, au cours de l'exercice, la Bibliothèque a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

#### *(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères*

Au cours de l'exercice, la Bibliothèque a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux installations ainsi qu'aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque:

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	(en dollars)	
Installations	8 511 001	8 017 699
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	<u>2 629 625</u>	<u>2 621 887</u>
<b>Total</b>	<u>11 140 626</u>	<u>10 639 586</u>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie, d'émission des chèques et de traduction offerts aux ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services reliés à l'entretien, aux pièces d'identité, aux transports et aux courriers offerts par le Sénat et par la Chambre des communes, ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque.

## Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

### 8. Opérations entre apparentés (suite)

#### *(b) Autres transactions entre apparentés*

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	(en dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	673 017	689 172
Créditeurs – autres ministères et organismes	821 259	207 387
Charges – autres ministères et organismes	5 970 336	6 452 573
Ventes de la boutique – autres ministères et organismes	44 717	8 312

Les charges inscrites à la section 8(b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont dans la section 8(a).

## Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

### 9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme de la Bibliothèque. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes méthodes comptables décrites à la note 2. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les produits générés par les principales activités de programme, par principaux articles de charges et types de produits. Voici les résultats de chaque secteur pour la période:

	2018			2017	
	Résultats prévus	Services d'information aux parlementaires	Gouvernance et services administratifs	Total	Total
	(en dollars)				
<b>Charges</b>					
Salaires et avantages sociaux des employés	41 291 043	32 059 892	7 678 768	39 738 660	37 796 260
Installations	8 017 699	6 842 362	1 668 639	8 511 001	8 017 699
Services professionnels et spécialisés	3 500 000	989 806	2 066 920	3 056 726	2 474 482
Fournitures, équipements et approvisionnements	4 126 341	2 186 195	1 266 289	3 452 484	2 704 715
Locations	1 000 000	226 628	523 557	750 185	701 743
Communications, voyages et réinstallations	775 000	364 166	233 666	597 832	555 982
Amortissement des immobilisations corporelles	382 158	241 045	70 463	311 508	382 158
Information	650 000	384 660	54 976	439 636	521 134
Coût des marchandises vendues	399 048	513 330	—	513 330	399 048
Réparations et entretien	37 000	13 763	16 950	30 713	28 352
Perte sur la radiation de stocks	—	—	—	—	6 969
<b>Total des charges</b>	<b>60 178 289</b>	<b>43 821 847</b>	<b>13 580 228</b>	<b>57 402 075</b>	<b>53 588 542</b>
<b>Produits</b>					
Ventes de biens et produits d'information – entités externes	1 000 000	902 204	—	902 204	729 475
Ventes de biens et produits d'information – autres ministères	—	44 717	—	44 717	8 312
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	—	—	—	—	562
<b>Total des produits</b>	<b>1 000 000</b>	<b>946 921</b>	<b>—</b>	<b>946 921</b>	<b>738 349</b>
<b>Transfert à une autre entité du Parlement</b>	<b>—</b>	<b>349 056</b>	<b>—</b>	<b>349 056</b>	<b>—</b>
<b>Coût net des activités poursuivies</b>	<b>59 178 289</b>	<b>42 525 870</b>	<b>13 580 228</b>	<b>56 106 098</b>	<b>52 850 193</b>

## Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

### 10. Obligations contractuelles

La Bibliothèque du Parlement a conclu des obligations contractuelles qui comportent les engagements suivants:

2019	1 087 122
2020	442 331
2021	343 831
Total	<u>1 873 284</u>

### 11. Transfert à une autre entité du Parlement

La *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2017* (la « Loi ») introduite en avril 2017 a modifié la *Loi sur le Parlement du Canada* afin de permettre au bureau du directeur parlementaire du budget de se rapporter directement au Parlement et d'être soutenu par un bureau distinct de la Bibliothèque du Parlement. La Loi a reçu la sanction royale le 22 juin 2017. Elle a été promulguée par le gouverneur en conseil le 21 septembre 2017 et les dispositions relatives au bureau du directeur parlementaire du budget sont entrées en vigueur à cette date. Le nouvel agent du Parlement fonctionne désormais comme un bureau distinct qui a été créé en vertu d'un mandat réformé. La Bibliothèque du Parlement a transféré les actifs et passifs suivants au bureau du directeur parlementaire du budget le 21 septembre 2017, et ces soldes ne sont par conséquent pas compris dans le total des actifs et des passifs de la Bibliothèque au 31 mars 2018.

<b>Actifs</b>	
Avance fixe	200
<b>Total des actifs transférés</b>	<u>200</u>
<b>Passifs</b>	
Paie de vacances et congés compensatoires	167 260
Responsabilité à l'égard des indemnités de départs	181 996
<b>Total des passifs transférés</b>	<u>349 256</u>
<b>Total transféré à une autre entité du Parlement</b>	<u>(349 056)</u>